



## Préfiguration de France Travail en région Hauts-de-France : en « avance de phase » pour s'attaquer aux précaires plutôt qu'à la précarité !

**Le projet de loi « plein emploi » présenté au conseil des ministres le 7 juin est brutal.** En préalable, il est bon de rappeler que **le conseil d'administration de Pôle Emploi**, après en avoir délibéré les 24 et 26 mai 2023, **a émis un avis défavorable sur le projet de loi** pour le plein emploi. Il en est de même pour le **conseil national d'évaluation des normes** qui a émis, à la majorité des membres présents, **un avis défavorable au projet de loi**, suite à sa délibération du 26 mai. Pour autant, le gouvernement veut, une nouvelle fois aller vite : le projet de loi, examiné en procédure accélérée, sera discuté en séance publique du 10 au 13 juillet au sénat avant l'examen à l'assemblée nationale.

Même **le conseil d'état porte des alertes, nous en citerons deux :**

- Le projet de loi transforme la nature de la liste des demandeurs d'emploi qui devient un outil de suivi de l'accompagnement de l'ensemble des personnes sans emploi, et non plus seulement de celles qui recherchent un emploi,
- Le Conseil d'Etat constate que les termes « France Travail » renvoient à deux entités distinctes: le réseau, d'une part, et l'opérateur, d'autre part. Il prend acte de ce choix terminologique mais relève qu'il ne contribue ni à la clarté et à l'intelligibilité du droit, ni à son appropriation par les intéressés.

Vous le savez, les mesures proposées auraient de lourdes conséquences sur les travailleurs précaires, les privés d'emplois, les allocataires des minimas sociaux, les jeunes mais aussi désormais les personnes en situation de handicap.

Élaboré à partir des propositions du rapport du Haut-commissaire à l'emploi, remis fin avril au gouvernement, le projet répond d'abord aux besoins immédiats des entreprises en forçant les plus précaires à accepter n'importe quel emploi vacant. **Dans le projet France Travail, tout est pensé pour mettre la pression sur les travailleurs éloignés plus ou moins de l'emploi afin de répondre aux soi-disant tensions du marché du travail.**

Il s'agit de revenir sur la volonté de contraindre toutes les personnes dépourvues d'emploi d'être inscrites demain à France Travail. Il est ainsi prévu une augmentation de plus d'un million de personnes inscrites demain à France Travail. **Le projet de loi prévoit ainsi l'inscription de toutes les personnes en recherche d'emploi mais aussi celles rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion :**

- L'inscription sera ainsi à l'avenir automatique à France Travail et concomitante à la demande de RSA, ainsi que pour leur conjoint, concubin,
- Pour les jeunes qui sollicitent un accompagnement auprès des missions locales, ils seront inscrits à l'opérateur France Travail (même si après intervention de l'UNML, les missions locales ont conservé leur capacité d'inscription et de décision d'orientation sans délégation de France Travail, puisque le conventionnement des missions locales est maintenu avec l'Etat et non plus avec France Travail, sauf si les jeunes perçoivent le RSA)
- Il en est de même pour les personnes handicapées avec l'automatisme de la reconnaissance administrative du handicap, impliquant l'inscription à France Travail. La reconnaissance de travailleur handicapé est ainsi élargie non plus aux seules personnes qui en font la demande, mais attribuée automatiquement aux accidentés du travail, victimes de maladies professionnelles, titulaire de l'AAH, titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion avec mention invalidité et même aux mineurs ayant été accompagnés par une MDPH pendant leur scolarité.

L'objectif de garantir un vivier de personnel corvéable, ou « une armée de réserve » est bien le réel attendu de ce projet de loi, surtout que cette obligation d'inscription s'accompagne de conditionnalité

liée à l'accompagnement et de sanctions renforcées. Mais il s'agit aussi de faire pression sur les salariés afin d'affaiblir leurs revendications en terme de salaires et de conditions de travail.

**La proposition faite par le gouvernement d'avance de phase dans le cadre de préfiguration de France Travail ne s'inscrit que dans ce cadre.** Il suffit de rapporter les propos du président du conseil régional Hauts-de-France suite à la signature de cette convention : « le protocole, partenariat unique en France, nous permet de passer à **une obligation de résultat** pour pourvoir ces emplois. »

- Pour la CGT Pôle Emploi, **nous dénonçons ces préfigurations que nous considérons comme « un passage en force » alors que la loi n'est pas votée**, et qui plus est avec une gouvernance restreinte.
- Dans le droit fil du rapport Guilluy, **nous dénonçons le développement de formations adéquationnistes et principalement axées vers les compétences** afin de répondre aux seuls besoins des employeurs. Nous sommes en droit de nous inquiéter par ailleurs sur le contenu des PIC (plan d'investissement dans les compétences) négociés en cette fin d'année. Personne n'est dupe : le financement Etat est bien conditionné à la mise en œuvre de France Travail par les Régions.
- Nous portons l'alerte sur **le danger du développement de l'immersion et de la nouvelle POEI**,
- Nous dénonçons, une nouvelle fois, **que soient privilégiés les indicateurs de résultats au détriment des moyens**, alors que dans le même temps ces préfigurations vont se déployer à moyen constant.
- Une alerte forte est portée sur **le regroupement de services employeurs annoncé**, dont le conseil régional Hauts-de-France ne cesse de réclamer au vu de son expertise déclarée.

De plus, vous avez fait le choix de nous présenter ce protocole au point du président, alors que celui-ci aurait mérité, tout au moins, d'être porté à l'ordre du jour comme un point d'information claire. **Vous pensez que cette avance de phase ne relève pas de notre responsabilité au sein du CSE. Pour autant il est bien prévu dans ce protocole les expérimentations suivantes :**

- Faire porter à Pôle Emploi la rémunération de tous les stagiaires (Are ou région),
- Expérimentation de processus d'instruction, de communication et de conclusion simplifiés notamment appuyé sur le nouvel outil POE facilité,
- Plan d'action spécifique pour les sortants de formation vers l'emploi avec des phases tests de job dating dans 5 arrondissements (1 par département),
- mise en place d'une stratégie territoriale conjointe de prospection testée dans 2, 3 bassins d'emploi,
- expérimentation d'un portail régional des offres d'emploi et de formation (région et FT),
- tests dans les bassins concernés par les expérimentations Brsa d'un nouveau mode d'organisation sur la réponse aux recrutements avec une expérimentation d'une task force entreprise sur quelques bassins d'emploi ou un département.

**Nous estimons que ces expérimentations auront bien des impacts sur notre organisation et nos conditions de travail. Conformément à l'accord relatif à l'adaptation des modalités d'information et de consultation des représentants du personnel en date du 6 novembre 2019, nous vous demandons que ces projets fassent l'objet d'un processus d'information consultation.**

À la paupérisation, le gouvernement répond par la contrainte, le chantage aux aides pour forcer les actifs à travailler, quel que soit l'emploi, quels que soient les risques et conditions. **Cette préfiguration de France Travail est bien une avance de phase pour s'attaquer aux plus précaires, plutôt qu'à la précarité.**

La CGT Pôle emploi a publié une [analyse détaillée](#), très critique du projet et dénonce une "libéralisation" du service public de l'emploi et de l'insertion pour "satisfaire uniquement les besoins des employeurs et contraindre les usagers". La CGT dénonce la logique coercitive du projet de loi qui

s'éloigne de la réponse aux besoins des travailleurs, respectant leurs parcours et leurs qualifications. **C'est un véritable projet de casse du modèle social au nom de la rentabilité économique au dépend du service à la population.** La CGT Pôle Emploi réaffirme son opposition au projet France Travail et affirme que nous devons nous inscrire dans une perspective de mobilisation unitaire de l'ensemble des syndicats impactés et plus largement de tous les travailleurs (avec ou sans emploi). Nous devons ainsi créer les conditions nécessaires pour construire la mobilisation, **des deux côtés du guichet nous sommes concernés.**

Evidemment ce projet va impacter l'ensemble des agents de Pôle Emploi. Au-delà de notre contestation à cette nouvelle attaque libérale contre le monde du travail, à Pôle Emploi, **nous serons, toutes et tous, concernés par ces transformations qui vont impacter nos missions, nos métiers et nos emplois :**

- Transformation de nos missions avec l'abandon pur et simple du conseil en évolution professionnelle, en priorisant l'emploi d'abord,
- Transformation de nos missions avec le renforcement du contrôle de recherche d'emploi et des sanctions,
- Développement des accompagnements intensifs conditionnés à des activités d'accompagnement en lien avec les métiers en tensions, et la mise en concurrence avec des opérateurs privés pour les plus proches de l'emploi,
- Regroupement des équipes entreprise avec les opérateurs et partenaires France Travail,
- Interrogation sur le devenir des équipes indemnisation absentes des concertations France Travail,
- Menaces sur les agents en Pôle Appui Gestion puisqu'il y est prévu des gains d'opérationnalité transférés vers les équipes contrôle,
- Inquiétudes sur les fonctions supports, absentes également du projet, mais si des gains d'opérationnalité doivent être faits au niveau du réseau, ce sont les agents en fonction support qui seront ciblés,
- Interrogations sur l'encadrement avec des niveaux de gouvernance où Pôle Emploi ne sera pas le décideur.

Aucune inquiétude, vous nous direz ? **Pour autant, le ministre Olivier Dussopt a de nouveau confirmé qu'il y aurait aussi « des redéploiements dans les effectifs de Pôle Emploi », en hausse selon lui de 4000 ETP depuis 2017 alors que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué.**

**Sur ce point, il est bon de rappeler que le gouvernement, en ne comptabilisant plus le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, mais en utilisant la méthode du BIT** (est comptée comme chômeur une personne qui à la fois est en âge de travailler, qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête - pas même une heure-, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et qui a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation).

De même, quand à la soi-disant augmentation des effectifs portée, le ministre fait il référence à l'augmentation du nombre de collègues en CDD qui atteint près de 17% des effectifs de Pôle Emploi, sans compter les 5000 collègues en service civique ? Le gouvernement évoque le redéploiement, sous quels objectifs ? Les dédier à l'accompagnement ou renforcer le contrôle de recherche d'emploi ?

Dans la poursuite de la bataille contre la réforme des retraites, la CGT se mobilise contre les pires dispositions de ce projet de loi. Elle travaille avec les organisations CGT en territoires, les syndicats CGT impactés par France Travail; mais aussi les comités régionaux avec les modifications du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation). Nous avons d'ores et déjà établis des contacts avec les groupes parlementaires afin de porter nos alertes.

**Depuis le mois de Septembre 2022, la CGT Pôle Emploi est en avance de phase pour dénoncer ce projet néfaste.**



**LE CALENDRIER PARLEMENTAIRE DEVRAIT S'ETENDRE DE JUIN A SEPTEMBRE, UN PLAN DE TRAVAIL SE MET EN PLACE AU SEIN DE LA CGT, POUR INFORMER DES CONSEQUENCES DU PROJET DE LOI, FAIRE CONNAITRE LES PROPOSITIONS CGT ET ORGANISER LA RIPOSTE.**

**ORGANISONS-NOUS ! [REJOIGNEZ LA CGT POLE EMPLOI !](#)**